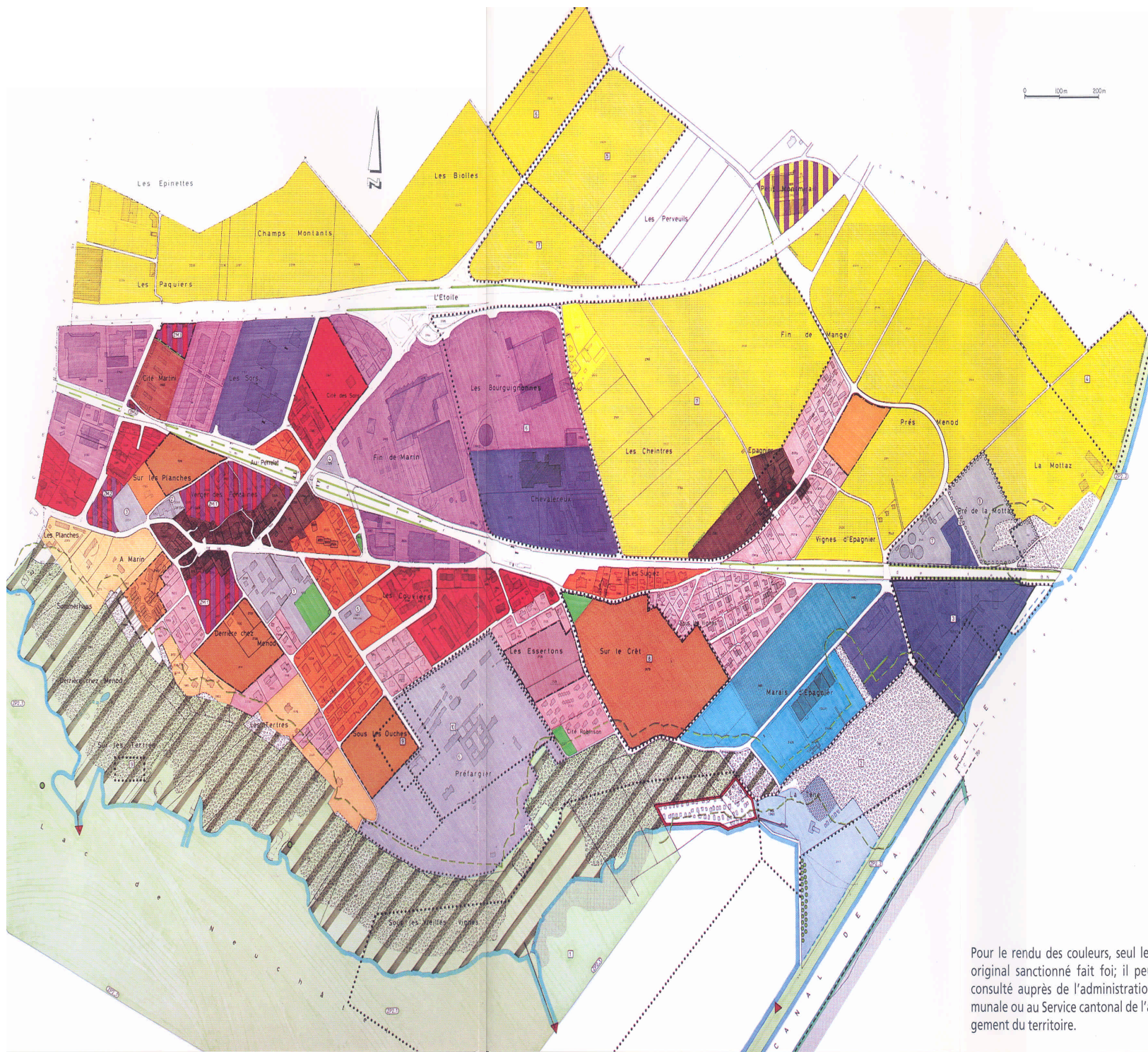


MARIN EPAGNIER

Plan d'aménagement sanctionné le 7 juin 1995



Légende :

ZONES D'AFFECTATION CANTONALE

- ZU1 Zone d'urbanisation 1
 - ZP1 ZONE A PROTEGER 1
 - ZVG Zone de vignes et grèves
 - Biclope
 - Réserve naturelle
 - ZR Zone réservée
- (et voir encadré 1 / 10000)

ZONES D'AFFECTATION COMMUNALE

ZONES D'AFFECTATION COMMUNALE	Surfaces (ha.)
ZAL Zone d'ancienne localité	5,32
ZCM Zone de côté Marin	1,31
ZHD Zone d'habitation à haute densité	9,56
ZMD Zone d'habitation à moyenne densité	7,58
ZFD1 Zone d'habitation à faible densité 1	15,40
ZFD2 Zone d'habitation à faible densité 2	6,13
ZHD Zone d'habitation densifiée	14,88
ZM123 Zone mixte 1,2,3	3,86
ZI Zone industrielle	12,12
ZIL Zone d'industrie lourde	5,28
ZAM Zone d'activités motes	24,61
ZHC Zone horticole et commerciale	1,58
ZUP Zone d'utilité publique	20,46
ZDLT Zone de détente, loisirs, tourisme	4,16
ZDLT avec maintien de la couverture arborisée	0,30
ZS Zone de sport	8,70
ZV Zone de verdure	0,93
ZA Zone agricole	
ZP2 ZONE A PROTEGER 2	
ZP2.1 Lac	
ZP2.2 Canal de la Thiele	

PERIMETRES COMMUNAUX

- PPQ Périmètre de plan de quartier
- PPP Périmètre de protection paysagère
- PPS Périmètre de plan spécial

OBJETS NATURELS ET PAYSAGERS A PROTEGER

- Alée d'arbres
- Haies
- Cours d'eau, lac, mare

INFORMATIONS INDICATIVES

- SOA SURFACES D'ASSELEMENT
- Terres labourables de catégorie 1
- Terres labourables en zone de construction
- Monuments culturels
- Blocs entralques
- Ponts de vue
- Forêt
- Limite des 30m à la forêt
- Limite de 10m au cours d'eau
- Périmètre IFP (voir encadré 1 / 10000)
- Périmètre de sites archéologiques (II à III)
- Périmètre de plan de quartier sanctionné
- Périmètre ORCEM (voir encadré 1 / 10000)
- Limite communale
- Limite cantonale

Pour le rendu des couleurs, seul le dessin original sanctionné fait foi; il peut être consulté auprès de l'administration communale ou au Service cantonal de l'aménagement du territoire.